

Pour la diminution du prix de la vie

Le Cartel temporaire pour la diminution du prix de la vie a tenu sa première réunion le samedi 17 décembre, sous la présidence de Mme Brunschvicg, présidente de l'U.F.S.F.

M. Hémié parla le premier au nom des commerçants, en indiquant combien il était injuste de faire peser la responsabilité de la vie chère sur les seuls bénéficiaires des commerçants. Il serait plus juste, dit-il, d'en accuser les impôts qui grèvent les produits et si le public en connaissait mieux le poids, il se rendrait compte que la vie chère est surtout due aux impôts excessifs qui frappent les produits depuis la production jusqu'à la vente.

C'est ainsi que le sucre est payé à la production 15 centimes, or le kilo se vend en France un peu plus de 4 frs; sur un kilo chaque consommateur doit payer 1,70 de droit de douane, plus 1,15 de taxes intérieures, il reste donc 1 fr. pour la manipulation, le transport et le bénéfice du revendeur, ce qui paraît un minimum.

Si l'on prend une autre denrée, le café qui a baissé de 30 % de sa valeur, on constate à la vérité une différence de 10 %, ce qui s'explique, car si le produit a baissé de prix à la production, les impôts sont restés les mêmes. C'est ainsi que les taxes payées sont de 7 frs 46 par kg de café.

Sur l'ensemble des denrées journalières il y a également à la production une diminution de 20 à 25 % dont les consommateurs ne s'aperçoivent pas car les impôts nationaux se sont interposés entre le prix de revient mondial et le prix de vente qu'ils subissent. Ajoutons même, que pour être plus sûr de la rentrée des impôts, ceux-ci portent toujours sur les denrées de première nécessité. C'est ainsi que le vin paie un droit de 1,07 par litre. Pour le beurre c'est une autre affaire et M. Hémié, comme M. Levraut qui prend la parole ensuite, donnent des chiffres qui méritent d'être médités. Tandis qu'en 1914 le beurre payait 0,40 de droits de douane par kg, il en paie actuellement 2 francs. De plus, pour protéger la fabrication intérieure, on a créé le contingentement qui a produit l'an dernier une augmentation formidable de 10 frs par kg. Le beurre que nous payons actuellement 22 ou 24 frs nous reviendrait sans barrière douanière de 12 à 14 frs.

Quand on institua, l'année dernière, cet- le organisation de contingentement, M. Rollin, ministre du Commerce, déclara qu'entre tous les systèmes, c'était le meilleur, puisqu'il supprimait le chômage sans faire augmenter le prix des denrées. Or, le jour même de l'application du contingentement il y eut une augmentation de 2 frs au kg de beurre. En Hollande nous achetons le beurre deux fois plus cher que l'Allemagne, la Suisse, la Belgique et l'Angleterre et c'est ainsi, déclare M. Levraut, qu'avec l'argent supplémentaire que nous versons « pour favoriser la production française », la Hollande améliore son agriculture!

L'orateur cita ensuite des exemples de fruits expédiés qu'on laisse pourrir à la douane plutôt que de les laisser entrer quand le contingentement prévu pour le trimestre est atteint. Il y eut plusieurs scandales à ce sujet.

Les ministres du Commerce sont maintenant impuissants devant les syndicats de producteurs ravés de la protection que leur apportent les contingentements.

M. Sorel, président de la Ligue du Libre-Echange, donna un aperçu des abus qui résultent de la protection. Chacun vient demander à l'Etat de le protéger et la protection se fait toujours aux dépens des consommateurs. « Si un jour, dit-il non sans ironie, on trouvait le moyen de supprimer l'appendicite, faudrait-il donner aussi à tous les chirurgiens une indemnité pour toutes les appendicites qu'ils n'auraient plus à opérer? Vous riez; mais c'est pourtant ce qui se passe aujourd'hui pour la protection de certains produits... ou de certains producteurs ».

Au nom de l'Union Douanière Européenne MM. Faugeras et Moll indiquent ensuite quelle est la politique de cette association quant à la suppression des barrières douanières. M. Moll insiste notamment sur la convention d'Ouchy, signée cet été par différentes nations pour réduire les tarifs douaniers.

Pour conclure M. Daudé Bancel fit la synthèse des différents exposés; il indiqua qu'à son avis un des remèdes serait le vote féminin, car les femmes ménagères lutteraient avec énergie pour la diminution du prix de la vie et il souhaite que l'U.F.S.F. organise à ce sujet des conférences dans ses différentes sections. Il demanda la réduction des impôts qui portent sur le commerce de détail, sur les transports et un contrôle sévère pour la vente au juste poids.

Il proposa enfin l'ordre du jour suivant qui fut adopté à l'unanimité:

Après avoir entendu M.M.....

L'Assemblée des Ménagères et Contribuables réunie au Musée Social le 17 Décembre, se prononce en faveur des propositions ci-dessous, destinées à favoriser l'abaissement du prix de la vie.

I.

1°) Réduction progressive des impôts qui pèsent lourdement sur le commerce de répartition des marchandises et sur leur transport.

Vente des marchandises au juste poids.
2°) Abolition radicale des contingentements, notamment de ceux qui ont trait aux denrées alimentaires de première nécessité.

3°) Réduction progressive du coût de la vie, ne serait-ce que pour relever le taux des exportations françaises à l'étranger qui subissent le contre-coup fâcheux de la lutte douanière.

II.

D'autre part, l'Assemblée, estimant que l'idéal serait l'établissement d'un régime douanier acheminant à la liberté des échanges de capitaux, de marchandises et de personnes à travers le monde, invite les Gouvernements à adhérer au programme de la Convention d'Ouchy à laquelle ont souscrit la Hollande, la Belgique et le Luxembourg et qui a pour objet la réduction progressive des tarifs douaniers et le retour sans restriction à la clause de la nation la plus favorisée.

La séance prit fin sur une intervention de M. Bloche, adjoint au Maire du 17^e, qui indiqua le manque de conscience de certains commerçants et après une intervention de Mme Moll-Weiss sur le rôle des ménagères.



A la suite de cette réunion, nous avons fait parvenir à M. Camille Chautemps, ministre de l'Intérieur, la lettre suivante:

Paris, le 24 Décembre 1932.

Monsieur le Ministre,

La question de la vie chère préoccupe à juste titre notre association et au moment même où vous organisez des Commissions contre la vie chère, nous avons espéré que vous feriez appel dans ces Commissions au concours des femmes, qui, comme ménagères et comme contribuables ont bien des choses à dire en la matière.

Nous avons constaté avec peine qu'elles ne sont représentées ni à Paris, dans la Commission Centrale, ni en Province, dans les Commissions départementales. Plusieurs de nos groupes féminins s'en sont émus et dans un journal que je reçois ce matin, le Grand Echo de l'Aisne, je lis: « Et les femmes? Il n'y en a pas une seule dans les fameuses commissions. A-t-on pensé qu'elles n'avaient aucune compétence en matière de vie chère? »

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de profiter de la présente pour vous envoyer les résolutions prises par un certain nombre d'Associations à propos de la diminution du prix de la vie.

Nous sommes réellement effarés de constater que, malgré les sacrifices des producteurs, les consommateurs, ne s'aperçoivent pas de la diminution du prix de la vie, en raison des charges fiscales considérables qui grèvent le prix de tous les produits, et ceci me fait penser que dans vos commissions il eût été bon aussi d'avoir des représentants des familles nombreuses, car il n'est vraiment pas juste que dans les familles où il y a beaucoup d'enfants on paie tous les jours et sur tous les produits des impôts considérables.

Je sais bien que sur ce terrain, le Ministre de l'Intérieur et le Ministre des Finances ne doivent pas être toujours du même avis, mais songez aussi qu'il y a pour les consommateurs français quelque amertume à penser qu'ils payent le charbon, le beurre et le sucre, à peu près deux fois plus cher que dans les autres pays.

En espérant, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien nous donner satisfaction en faisant entrer des femmes dans ces Commissions, veuillez accepter, etc...

C. BRUNSCHVICG.

Nous n'avons encore reçu aucune réponse du Ministre.

1933-14-01.

n° 1049.